



VU l'avis de la Commission des Travaux

DECIDE :

- d'autoriser M. Le Maire ou M. Le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et à signer l'acte de vente objet de l'aliénation au profit de M. PICARD Jean, demeurant 62, rue du Logis à SI-PALAIS S/MER d'une parcelle de terrain cadastrée AX N° 209, moyennant le prix unitaire de 40 Frs le mètre carré, soit un prix global et forfaitaire de 8 760 Frs qui sera réglé au comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE à ROYAN
- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du budget en cours.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour  
mois et an susdits

Ont signé au Registre, MM. Les  
Membres présents  
Pour extrait conforme

Pour le Maire,  
Le Maire-Adjoint,



*Le Gueut*  
H. LE GUEUT